



# Résultats Flavescence Dorée - 2021

## SURVEILLANCE COLLECTIVE DU VIGNOBLE

Comme en 2019, la forte extériorisation des symptômes de jaunisse notamment sur les jeunes plants de chardonnay, a ralenti la prospection 2021. Les objectifs de prospection n'ont pas pu être remplis dans leur totalité.

### Objectifs de prospection :

- 100% de l'ensemble de l'AOC Arbois
- 50% du reste du vignoble, en priorisant les secteurs à risque et ceux non prospectés en 2020

La prospection s'est déroulée du 30 août au 10 septembre, soit 10 jours.

**73 groupes entre 4 et 19 prospecteurs** ont été mis en place. 1 groupe complémentaire a été réuni pour permettre de compléter des secteurs à risque proche de foyers à Arbois.

Chaque groupe était accompagné d'un technicien (SVJ/CA39, TERRE COMTOISE, INTERVAL) ou d'un référent autonome (pour 48 groupes).

**Un échantillonnage par prélèvement officiel des ceps présentant des symptômes de jaunisse** a été réalisé après la prospection par la FREDON (**ceps bombés de peinture**). Tous les ceps marqués par la prospection n'ont pas pu être prélevés. Néanmoins le taux de prélèvement est intéressant : environ 1000 échantillons pour 2000ha alors que la Bourgogne consacre autour de 3000 analyses pour près de 30000ha.

**Grace à votre mobilisation (avec 857 participations d'une matinée), nous estimons que 70% du vignoble a été visité : l'ensemble des secteurs les plus à risque a été prospecté, tout comme la quasi-totalité des parcelles qui n'avaient pu être visitées en 2020.**

## RESULTATS DES PRELEVEMENTS

**1020** analyses ont été effectuées sur l'ensemble des parcelles prospectées.

**64 parcelles concernées par un résultat positif à la FD dont 36 nouvelles parcelles positives :**

**49 sur le périmètre d'Arbois/Montigny + 2 en proximité**

**10 sur le périmètre Arbois « Monteiller-Trinquelin » + 1 en proximité**

**1 sur le périmètre Arbois « les Genevrets »**

**1 sur le périmètre Pupillin**

**2 nouveaux foyers d'1 parcelle chacun : l'Etoile et Menétru-le-Vignoble**

### **A ce stade :**

-Sur le secteur Pupillin : de nouveaux cas positifs sur la parcelle positive en 2017, 2018 et 2019, mais toujours contenu

-Sur le secteur Arbois « Les Genevrets » : une nouvelle parcelle concernée : foyer contenu

-Sur le secteur Arbois « Monteiller-Trinquelin » : extension du foyer avec 6 nouvelles parcelles + 1 en relative proximité (+ ou - 1000m).

-Sur le secteur Arbois-Montigny : nombre de parcelles positives doublées par rapport à 2020 dont 22 nouvelles parcelles positives découvertes + 2 parcelles en proximité (+ ou - 300m).

-L'Etoile : 1 parcelle

-Menétru-le-vignoble : 1 parcelle

Suite à ce bilan, **malgré l'effort fourni jusqu'à présent sur notre vignoble, il faut surtout garder le cap, la maladie profitant du moindre relâchement pour s'étendre.**

## LES PROCHAINES ETAPES

1. Les exploitants (30) de toutes les parcelles positives FD vont être contactés par courrier par le SRAL pour l'arrachage des pieds contaminés. La plupart des exploitants concernés ont néanmoins déjà été contactés par téléphone et/ou par mail par la FREDON.
2. L'arrachage, avant le 31 mars 2022, des ceps de vigne est obligatoire :
  - Dans les parcelles contaminées : les ceps analysés tout comme les ceps symptomatiques marqués (rubalise FREDON blanche, rubalise rouge et blanche, avec ou non peinture sur le cep)
  - Dans la zone délimitée (communes de l'AOC Arbois) les ceps symptomatiques marqués lors des prospections.Il est néanmoins conseillé d'effectuer l'arrachage de ces pieds symptomatiques sur l'ensemble du vignoble
3. Une réunion sera organisée début 2022 pour vous transmettre toutes les infos, refaire un point sur cette maladie, les stratégies de luttés et répondre à toutes vos interrogations.
4. Le groupe de travail réunissant les professionnels sera réuni courant l'hiver pour la mise en place du plan d'action afin de renforcer l'efficacité de la lutte.
5. La SVJ, grâce aux fiches d'émargement, transmettra aux services de l'Etat les participations effectives aux prospections collectives de chaque exploitant.

### POUR RAPPEL

Un cep flavescent peut en **contaminer 10** l'année suivante, pour une première expression des symptômes 1 à 3 ans après.

Un certain nombre de pieds marqués ne sont pas prélevés pour analyse. Donc il y a une probabilité non négligeable qu'ils puissent être porteurs de Flavescence dorée, en particulier sur les zones concernées. Dans l'objectif d'augmenter l'efficacité de la prospection et la détection de la FD dans les années à venir, il est **primordial d'arracher l'ensemble des ceps marqués** (peint ou non) et ce même si la parcelle n'est pas considérée comme positive.

**Merci** à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la prospection ainsi qu'aux différentes structures impliquées.

Le groupe de travail qui cadre l'organisation de la prospection.

La Société de Viticulture d'Arbois très impliquée et réactive. Ainsi que les différents syndicats d'AOC. Les référents pour le temps supplémentaire qu'ils consacrent à la gestion des groupes et en particulier ceux qui ont assumé l'encadrement autonome des groupes.

Les techniciens FREDON, SVJ/CA39, Terre Comtoise et Interval.

Le SRAL pour le soutien au budget analytique et le financement de la FREDON.

Enfin merci à vous, prospecteurs qui nous permettent d'être dans la détection précoce et sans qui la lutte contre la Flavescence Dorée ne pourrait fonctionner.

Société de Viticulture du Jura

BP 40417 – 455, rue du Colonel de Casteljau - 39016 LONS LE SAUNIER Cedex  
Site : [www.sv-jura.com](http://www.sv-jura.com) Tel : 03 84 35 14 02